

REVUE
HISTORIQUE
DES
ARMÉES

Revue historique des armées

244 | 2006
France-Roumanie

Les relations franco-roumaines de 1938 à 1944

Mihail Ionescu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/5922>
ISBN : 978-2-8218-0500-2
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2006
Pagination : 73-83
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Mihail Ionescu, « Les relations franco-roumaines de 1938 à 1944 », *Revue historique des armées* [En ligne], 244 | 2006, mis en ligne le 24 novembre 2008, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/5922>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© Revue historique des armées

Les relations franco-roumaines de 1938 à 1944

Mihail Ionescu

- 1 La question des relations franco-roumaines pendant les dernières années de paix et la Deuxième Guerre mondiale, constitue un sujet paradoxal et inégal, peu analysé par l'historiographie des deux pays. Si pour la période du début du XX^e siècle jusqu'à la fin de la Grande Guerre, il existe une bibliographie fournie, traitant les aspects essentiels de ces relations ; pour l'entre-deux-guerres, la Deuxième Guerre mondiale et la guerre froide, le sujet est plutôt contourné.
- 2 Les années 1938-1944 sont probablement les moins connues dans l'histoire liant la France à la Roumanie. Il existe, bien sûr, des études plus ou moins développées concernant l'évolution des relations internationales. Dans les années précédant la guerre, elles traitent des actions et des positions adoptées par les deux pays face au déroulement des événements ¹.

Préliminaires

- 3 Organisée fondamentalement autour du pacte de la Société des Nations et du principe de défense des traités de paix ayant mis fin à la Première Guerre mondiale, l'action de politique internationale roumaine, pendant l'entre-deux-guerres, se structure à différents niveaux et comporte des composantes essentielles. À l'époque, les choix opérés par les Roumains sont le fruit d'une conjonction entre les risques et les menaces du nouvel environnement européen et de leurs intérêts nationaux. La stratégie de sécurité nationale de la Roumanie s'oriente, par tradition, vers la France et la Grande-Bretagne, ses alliées pendant la Grande Guerre et garantes du système des relations internationales établi par le traité de Versailles. Cette orientation, qui ne sera jamais contestée par les dirigeants roumains, constitue un des traits définissant la politique étrangère de l'État roumain entre 1918 et 1944 ². L'appui de la France vis-à-vis de la Roumanie pendant la Grande Guerre et la constitution de la Grande Roumanie, en 1918, ont déterminé ce choix.

Face au nouveau risque de guerre, la France, ayant constitué un réseau d'alliances et de pactes de sécurité regroupant les États d'Europe centrale et orientale favorables au maintien de la paix (la Petite-Entente) et à la cohérence du système des relations internationales, s'impose comme la partenaire incontournable de la Roumanie, en particulier, et des petits États antifascistes de l'Europe centrale et orientale, en général. L'historiographie roumaine met en évidence, en utilisant la documentation archivistique disponible, cette option fondamentale de la politique étrangère de la Roumanie ³.

- 4 Du point de vue roumain, les relations avec la France sont essentielles pour édifier une stratégie de sécurité nationale cohérente et assurer le respect des accords et alliances : Petite Entente, Entente balkanique et alliance polono-roumaine. Les démarches roumaines auprès de la France vont aboutir après plus de deux ans de négociations ⁴, à la signature du traité d'alliance et d'amitié franco-roumain, suivi, le 10 juin 1926, d'une convention militaire.
- 5 Le traité, à l'instar de ceux signés par la France avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, comporte, dans l'interprétation des signataires français, plutôt une valeur morale et politique et refuse tout engagement précis et obligatoire. L'interprétation en question est, d'ailleurs, donnée *ad litteram* par Raymond Poincaré, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères en 1924 dans une lettre personnelle adressée au ministre de France à Prague, Couget : « *Les accords en question (les traités signés avec la Pologne et la Tchécoslovaquie en 1921 et 1924, traités plus engageants que celui qui sera signé avec la Roumanie deux ans plus tard) comportent d'ailleurs, une valeur morale dans le sens qu'ils montrent de manière explicite aux fauteurs de troubles les périls auxquels ils s'exposeraient si ces alliances s'appliquaient contre eux. Leur existence constitue donc une garantie efficace pour la paix.* » ⁵ C'était aussi l'avis du ministère des Affaires étrangères roumain ⁶.
- 6 Les deux documents restent inchangés, au moins jusqu'en avril 1939, quand la France accorde des garanties unilatérales à la Roumanie. Les initiatives roumaines, dans les années 1930, visant à l'augmentation de l'implication de la France en faveur d'une plus grande coopération militaire bilatérale dans le contexte de détérioration de la situation politique et militaire en Europe, sont restées sans résultat ⁷. C'est seulement dans les derniers mois de la paix qu'une remise en question de l'implication de la France est discutée.
- 7 La réserve de la France pour tout arrangement de sécurité de nature à l'engager à soutenir les pays de l'Europe centrale et orientale va devenir une règle de conduite générale. Le conflit éthiopien, la réoccupation de la Rhénanie, le réarmement allemand, l'*Anschluss*, toutes ces grandes crises des années 1930 vont déchirer la France entre son besoin d'aider ses alliés d'Europe centrale et orientale et celui d'agir autrement que dans le plan des déclarations et des consultations avec son allié britannique, envers lequel elle manifeste une dépendance de plus en plus grande ⁸.
- 8 En faisant le bilan de l'état des relations entre la Roumanie et la France au lendemain de la crise autrichienne, on peut constater l'existence d'une véritable communion d'intérêts entre les deux États malgré des moyens et lignes d'action différents.
- 9 Pour la France, les années d'après-guerre sont marquées par la gestion des questions de sécurité européenne. L'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes en Allemagne et leur montée en puissance entraînent son repli. La politique active de soutien des traités de paix devient, à partir de l'époque de la crise des réparations et de l'occupation de la Sarre, une politique réactive. Le pacte de Locarno (1925) est le point de départ d'une politique

étrangère française s'alignant essentiellement sur la politique britannique. L'absence d'obligations des traités signés avec les pays alliés d'Europe centrale et orientale, le refus de tout nouvel engagement (le projet de pacte d'alliance et d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente des années 1936-1937⁹) sont les signes les plus évidents de cette nouvelle orientation de la politique étrangère française.

- 10 Un autre élément caractérisant cette nouvelle orientation est le développement des relations avec l'URSS, dans le but de l'utiliser comme contrepoids à la menace allemande dans une Europe centrale et orientale qui pourtant se méfie des ambitions géopolitiques des Soviétiques. Aussi, la garantie franco-soviétique pour la Tchécoslovaquie (inscrite dans le traité soviéto-tchécoslovaque) reste théorique en raison des refus polonais et roumain de toute idée de transit des troupes soviétiques sur leurs territoires. Cependant, elle s'inscrit dans la ligne de pensée et d'action impliquant le désengagement français de la région et incluant l'Union soviétique comme intervenant. Les coûts de cette orientation sont bien connus à Paris mais la « clause tchécoslovaque » du traité de garantie de 1934 entre l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie devait les minimiser (l'intervention soviétique étant prévue seulement après l'intervention française).
- 11 En dehors du système d'alliances régionales et du traité d'alliance avec la France, la politique de défense des traités de paix et le soutien à la Société des Nations sont les plus importantes lignes d'action de la politique extérieure roumaine face aux menaces de guerre. L'action roumaine contre la révision des traités de paix dépasse parfois celle de la France et des autres alliés. Le cas le plus connu est celui de la crise rhénane. Au cours de celle-ci, le président de la Petite Entente, Nicolae Titulescu, alors ministre roumain des Affaires étrangères, déclare, le 11 mars 1936, au nom des pays de cette alliance et de ceux de l'Entente Balkanique, son attachement aux traités internationaux et au système de la Société des Nations et sa détermination à « *défendre par tous les moyens lesdits traités en incluant celui de Locarno* »¹⁰. Sa prise de position est sans lendemain. Sans appui de la France, choisissant d'accepter le fait accompli, la démarche est jugée aventurière. Dans les jours suivants, la Turquie et la Grèce, suivies par les autres membres des alliances en question, prennent des positions contraires à cette déclaration¹¹. Le départ de Nicolae Titulescu, à l'été 1936, quelques mois après les événements, marque le début de la nouvelle politique extérieure roumaine. La France en sera, jusqu'à sa défaite en 1940, un des piliers fondamentaux. Entre ces deux dates, l'érosion du concept de sécurité collective, le manque de réaction de la part des grands pouvoirs démocratiques envers les graves atteintes infligées au traité de Versailles sont devenus de plus en plus visibles.
- 12 Pendant la période 1938-1944, en tenant compte des événements, on peut découper l'évolution des relations franco-roumaines en plusieurs étapes. La première s'échelonne entre l'*Anschluss* et les garanties anglo-françaises au lendemain de l'attaque allemande contre la Pologne au début de la Deuxième Guerre mondiale (le 1^{er} septembre 1939). La seconde couvre la période de la « drôle de guerre », du 1^{er} septembre 1939 jusqu'à la défaite française de mai 1940. Une troisième étape se rapporte à l'époque de Vichy. La dernière, couvrant les années 1940-1944, peut être divisée en deux périodes ayant comme repère l'occupation en novembre 1942 du territoire français resté libre jusqu'à cette date. Enfin, notre démarche a comme point final les choix opérés, au lendemain du coup d'État du 23 août 1944, par le nouveau pouvoir en place à Bucarest, pour l'établissement des relations diplomatiques avec la France libre du général de Gaulle.
- 13 La défaite française de 1940 signifie, pour la Roumanie, l'effondrement du système d'alliances et de garanties de sécurité sur lequel elle avait bâti sa politique de défense

nationale. Bien qu'un régime autoritaire ait été mis en place à Bucarest, dès mars 1938, et en dépit des accords économiques roumains à Berlin et à Rome visant une normalisation des relations, c'est seulement à partir de mai 1940 que s'effectue un réel changement dans la politique étrangère roumaine, notamment suite aux pertes territoriales de l'été 1940 et dans l'optique de trouver un garant puissant de son indépendance.

Évolution des relations franco-roumaines : de l'Anschluss au début de la guerre

- 14 Dans le contexte du début de la crise autrichienne, le 11 mars 1938, le ministre de la France à Bucarest est convoqué par Gheorghe Tatarascu, ministre roumain des Affaires étrangères afin d'être informé que « la position de la Roumanie n'a pas changé depuis les discussions du 6 février 1936 entre M. Titulescu et M. Georges Flandin qui ont abouti à la conclusion que le problème de l'Autriche concerne l'Europe et que toute action qui porterait atteinte à son indépendance serait considéré comme un *casus belli* ». Pour conforter l'opinion roumaine, la France et les autres grandes puissances ont le devoir de faire connaître leurs engagements¹². La suite des événements avec le manque de toute réaction autre que verbale à l'Anschluss, ouvre largement la question de la sécurité de l'État tchécoslovaque et celle de la viabilité du système des alliances sur lequel s'est structurée la politique de défense et de sécurité roumaine. De mars jusqu'à septembre 1938, cette dernière question est la dominante des contacts bilatéraux avec la France et de l'action politique roumaine. La position des deux pays fluctue à la mesure du développement de la crise.
- 15 Le point de départ est marqué par la décision française de faire valoir ses engagements et de soutenir l'État tchécoslovaque contre toute agression de la part de l'Allemagne nazie¹³. Ainsi, en mai 1938, des diplomates français effectuent, auprès des autorités roumaines, des démarches concernant l'éventualité d'une intervention soviétique pour soutenir la Tchécoslovaquie. En conséquence, la question du droit de passage des troupes et du matériel de guerre soviétique par le territoire roumain doit être soulevée¹⁴. Ces démarches sont la suite logique des sondages entrepris par Paris à Moscou au sujet de l'application du pacte de garantie tchécoslovaque¹⁵.
- 16 La réponse roumaine est plus que prudente. L'Anschluss et la politique conciliante française ne laissent guère d'illusions à Bucarest¹⁶. Sous la pression française, pour le passage des troupes soviétiques vers la Tchécoslovaquie, le gouvernement roumain fait valoir un accord de principe sous la réserve de consultation des alliés concernés, notamment la Pologne, et de la reconnaissance soviétique de la frontière commune sur le Dniestr. Les garanties soviétiques relatives à l'évacuation de leurs troupes du territoire roumain une fois l'éventuel conflit achevé sont jugées sans aucune valeur¹⁷. Rapidement, les autorités roumaines procèdent à un important effort de remise à niveau de la capacité de combat de leurs forces armées. Le 7 septembre 1938, Le Grand État-Major roumain procède à l'élaboration du plan de mobilisation qui contient des engagements envers les alliés, l'analyse de la situation stratégique et les mesures militaires à prendre en cas de conflit généralisé¹⁸.
- 17 D'autres analyses suivent les 19, 25-26 septembre 1938¹⁹ et reflètent l'inquiétude grandissante des dirigeants politiques et militaires roumains face à l'évolution de la situation internationale. Ces documents prouvent la détermination de la Roumanie à soutenir l'État tchécoslovaque en s'engageant dans l'éventuel conflit européen aux côtés

de la France et de ses alliés. Les mesures militaires envisagées sont diverses et atteignent le summum à la fin de la crise tchécoslovaque quand, quelques jours avant Munich, est envisagée une mobilisation de l'armée consécutive à une mise en alerte des troupes du front de l'Est. L'entretien du général Stefan Ionescu, chef du Grand État-Major de l'armée roumaine, avec le colonel Delmas, attaché militaire français à Bucarest, le 28 septembre 1938, est éloquent. Dans son rapport envoyé à Paris, Delmas souligne que la Roumanie prendra part au conflit en choisissant le camp franco-britannique par tradition historique et par nécessité de défendre ses frontières et son indépendance ²⁰.

- 18 Les accords de Munich et le démantèlement de la Tchécoslovaquie changent fondamentalement la situation stratégique de la Roumanie et entravent les relations franco-roumaines. Pourtant, l'État roumain persiste à vouloir maintenir ses relations avec la France et le Royaume-uni et à faire valoir ses alliances régionales. Mais, le groupe de la Petite Entente, même s'il n'est pas formellement dissout est, en fait, inexistant et celui de l'Entente balkanique tarde à apporter une réponse valable aux menaces de guerre ²¹.
- 19 L'occupation allemande de la région des Sudètes met la Roumanie en difficulté. Elle est confrontée, d'une part, aux menaces grandissantes des Allemands sur le plan économique et, d'autre part, à son impossibilité d'achever la réforme et le programme de réarmement de l'armée, tributaire principalement de ses importations tchécoslovaques. Les démarches faites auprès de Paris et de Londres (le voyage diplomatique du roi Carol II en France et en Angleterre en novembre 1938), étant rejetées, la Roumanie est obligée d'essayer de trouver un *modus vivendi* avec l'Allemagne et l'accord commercial signé, le 10 décembre 1938, est le signe de la poursuite de cette politique ²². Cependant, la Roumanie ne renonce pas à ses alliances traditionnelles. La visite de Grigore Gafencu, ministre roumain des Affaires étrangères, dans les principales capitales européennes et, en particulier, ses contacts avec les autorités françaises, en sont la preuve ²³.
- 20 L'occupation du reste de la Tchécoslovaquie et les pressions subies par la Roumanie dans les négociations pour le nouveau traité économique avec l'Allemagne ouvrent une nouvelle période dans les relations. Le fameux « Incident Tilea » et la succession d'événements qui suivent la démarche du diplomate roumain à Londres, le 18 mars 1939, sont déterminants dans l'abandon de la passivité et du changement d'orientation dans les politiques étrangères française et anglaise. Les garanties franco-britanniques accordées unilatéralement à la Roumanie, le 13 avril 1939, montrent la reprise d'une relation de coopération traditionnelle qui se traduit par une série d'accords commerciaux ²⁴. Cependant, ces intentions restent sans suite. Pour la Roumanie, il est clair qu'une intervention directe de la France pour la soutenir en cas d'agression, semble peu crédible ²⁵. De même, pour la France, les chances d'une résistance viable de la part de l'armée roumaine en cas d'attaque sont jugées minimes, comparées à celles de l'armée polonaise ²⁶.
- 21 De ce fait, Bucarest commence à envisager la possibilité d'adopter la neutralité en cas d'un éventuel conflit généralisé. Lors de son entretien avec le président turc, Ismet Inönü, en juillet 1939, le roi Carol II aborde la neutralité roumaine et souligne qu'« *il faudrait aborder la bataille décisive avec une importante réserve en hommes et matériaux pour ne pas devenir un des pays nourriciers de l'ennemi. La Roumanie, en particulier, compte tenu de ses céréales et de son pétrole, risquerait d'être, en cas de défaite, d'une énorme utilité aux agresseurs. Elle désire, donc, si les événements le lui permettent, entrer en action le plus tard possible, étant convaincue de pouvoir soutenir les alliés en empêchant les agresseurs de s'approprier ses ressources et en faisant intervenir ses forces à un moment décisif de la guerre* » ²⁷.

22 Cependant, l'évolution rapide des événements sur la scène européenne ne laissent aucune chance aux nouveaux engagements pris par les deux pays. Le pacte de non-agression soviéto-allemand du 23 août 1939 scelle le sort de la Roumanie et de la France, confrontées à l'imminence de l'agression nazie. Pour la Roumanie, c'est l'encerclement presque total par des pays hostiles ayant des revendications territoriales envers elle²⁸. Pour la France, c'est la perspective d'une entrée prématurée dans un conflit pour lequel elle est mal préparée. L'agression nazie contre la Pologne le 1^{er} septembre 1939 et l'entrée dans le conflit de la France et de la Grande-Bretagne met fin à l'entre-deux-guerres et à la première étape d'évolution des relations franco-roumaines.

Les relations franco-roumaines pendant la drôle de guerre : du 1^{er} septembre 1939 à mai 1940

23 Au lendemain du déclenchement de la guerre, la Roumanie n'a plus qu'une seule option : la neutralité. Une entrée en guerre pour soutenir la Pologne ou d'autres actions ouvertes en faveur des alliés franco-britanniques, seraient, d'après les analyses de l'époque et ultérieures, un suicide. En déclarant sa neutralité, le 6 septembre 1939, le gouvernement roumain ne rompt pas avec les alliés. La position exprimée par l'ambassadeur roumain à Paris, Richard Franassovici, le 9 septembre 1939, dans son entretien avec le secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères est éclairante²⁹. Insistant sur la situation stratégique difficile de la Roumanie, il présente la décision du Conseil de Couronne, adoptée le 6 septembre 1939, comme la seule option possible se conjuguant avec celle des autres pays des Balkans alliés de la Roumanie. Il insiste, d'autre part, sur l'importance de la Roumanie comme facteur d'équilibre dans les Balkans et sur la nécessité du soutien français dans le processus de restructuration et de réarmement de l'armée roumaine resté inachevé. Propos qui sont fort bien compris par le représentant du ministère des Affaires étrangères français. La position adoptée par la Roumanie sur la question des réfugiés polonais, la coopération avec les alliés dans le domaine des préparatifs visant le sabotage de l'industrie et des réserves de pétrole roumaines, les démarches pour l'établissement d'un pacte des neutres – sur les structures de l'Entente balkanique et avec l'appui de l'Italie (en fait une illusion de Bucarest) à l'hiver 1940-1941 –, tout cela justifie pleinement l'appréciation favorable des alliés de la neutralité roumaine³⁰. Au cours de la Première Guerre mondiale, la Roumanie avait déjà envisagé cette position politique, face au conflit, comme une solution transitoire en attendant d'intégrer le camp allié.

24 Vue de Bucarest, la décision de neutralité roumaine apporte à la France une aide significative dans la stratégie globale de la guerre contre l'Allemagne. Des missions conduites en Roumanie, comme la mission militaire du général Weygand ou la mission économique du capitaine Jacques Lemaigre Dubreuil³¹, témoignent de l'intérêt français porté aux Roumains et de l'ampleur de la collaboration entre les deux pays. L'intervalle de septembre 1939 à mai 1940 est aussi une période d'amples négociations visant à déstabiliser l'Allemagne à partir des Balkans. Le 11 septembre, grâce aux représentants roumains à Paris³², les alliés ouvrent des négociations avec les autorités de Bucarest pour l'établissement d'un plan d'action prévoyant la destruction des puits de pétrole, des raffineries et des moyens de transport du combustible³³ en cas de pressions économiques ou d'agression ouverte de la part des puissances de l'Axe. Les Roumains se montrent d'abord réticents au projet. L'expérience de la Grande Guerre en est la cause : les

dédommagements pour les destructions pratiquées ayant trop tardé. Pour obtenir leur approbation, il leur est proposé un accord formel stipulant le paiement des dédommagements pour un montant de 60 millions dollars, plus 100 millions de lei en cas d'application des plans. Une mission militaire franco-britannique sous la direction du général Weygand est mise en place afin de régler les détails de coopération avec le Grand État-Major et le Service spécial de renseignement roumain. Malheureusement, la défaite française de mai 1940 et la négligence du 2^e bureau français conduisent à la perte des plans de l'opération et autres arrangements de coopération entre les deux États.

- 25 Au-delà de ces faits, l'évolution des opérations militaires, l'accentuation de la pression soviétique (en mars 1940, Moscou avait soulevé la question de la Bessarabie), l'échec des initiatives diplomatiques roumaines menées à l'hiver 1939-1940 – le pacte des neutres et les négociations pour un pacte de non-agression avec l'Union soviétique – auxquels s'ajoute l'évidente impossibilité de la France et de la Grande-Bretagne de fournir un appui réel en cas de conflit (l'exemple polonais étant plus que parlant), amènent la Roumanie à reconsidérer sa position face à l'Allemagne et ses alliés. La capitulation de la Belgique décide Bucarest à orienter la politique étrangère vers l'Allemagne afin d'éviter l'effondrement des frontières (et, pour Carol II, la perte de sa couronne). Un nouvel accord commercial est signé par Bucarest avec Berlin à l'automne 1939. Secrètement, le régime de Bucarest décide l'abandon de sa neutralité.
- 26 La défaite française de mai 1940 et les premières agressions subies par l'État roumain à l'été 1940 font définitivement basculer la Roumanie dans le camp belligérant.

Les relations franco-roumaines de mai 1940 à août 1944

- 27 La défaite française frappe de plein fouet la Roumanie en quête d'alternatives et de moyens pour briser son encerclement quasi étouffant pendant les premiers mois de la guerre. Dans un entretien du Premier ministre roumain, Gheorghe Tatarascu, avec l'ambassadeur de France à Bucarest, le 18 juin 1940, celui-ci affirme que la défaite française est pour la Roumanie, dans une proportion encore plus grande, la défaite de l'État roumain, car « *les Russes et les Hongrois, dans cette partie de l'Europe, sont devenus les gendarmes du Reich et qu'ils ne tarderont pas à demander leur salaire à nos dépens* »³⁴
- 28 Anticipant la suite des événements, Bucarest tente de changer radicalement de cap en mettant en place le gouvernement germanophile Gigurtu et en multipliant ses contacts avec l'Allemagne en vue d'obtenir, par des concessions économiques et politiques, un appui garantissant l'intégrité territoriale et la survie de l'État roumain. Cependant, Bucarest conserve des relations diplomatiques et des liaisons avec Paris et Londres. En dépit de tous les efforts des dirigeants roumains, la débâcle ne peut être évitée et les événements de l'été 1940 – les notes soviétiques du 26 et 28 juin 1940, la prise de la Bessarabie et de la Bucovine du Nord jusqu'au dictat de Vienne (le 30 août 1940), la perte de la Transylvanie du Nord et le traité de Craiova (6 septembre 1940) entérinant la cessation du Quadrilatère, – couronnent une évolution de la situation internationale complètement défavorable à l'État roumain. La Roumanie est réduite de plus d'un tiers de son territoire et entre définitivement dans la sphère d'influence allemande une fois acceptées les garanties de l'Allemagne et de l'Italie (le 30 août 1940). Dans les mois

suiuants, l'armée allemande occupe le reste du territoire roumain. De nouveau, la France et la Roumanie partagent le même sort.

- 29 De son côté, la France change de gouvernement et cesse le combat en juin 1940. Réduit à l'impuissance, l'État français assiste à l'effondrement des frontières roumaines. Les changements opérés dans le gouvernement et l'orientation du régime politique de Bucarest sont remarquables et suivis par un changement de la représentation française en Roumanie. Le titulaire du poste, Thierry, est rappelé, le 5 juillet 1940, et remplacé temporairement par le conseiller d'ambassade, Henry Spitzmuller, promu chargé d'affaires³⁵. L'intérim cesse avec la nomination, en septembre 1940, de l'ambassadeur Jacques Truelle. Ces changements sont suivis par le gouvernement roumain qui, le 12 septembre 1940, rétrograde son ambassade au rang de légation³⁶.
- 30 Au cours de la deuxième moitié de l'année 1940 et au début de l'année suivante, une certaine tension intervient dans les relations entre les deux pays, conséquence du changement de politique étrangère opéré par le régime de Bucarest. Les démarches roumaines conduisent à un échange de notes diplomatiques avec le gouvernement de Vichy et à l'adoption de mesures répressives visant réciproquement la colonie roumaine en France et la colonie française en Roumanie³⁷.
- 31 Les relations roumano-françaises évoluent à nouveau à partir de septembre 1941. En visite officielle à Berlin, le ministre roumain des Affaires étrangères, Mihai Antonescu, déclare à son homologue allemand, Joachim von Ribbentrop que « *la politique de la Roumanie vis-à-vis de l'Allemagne est une politique de survie devant la menace russe et qu'il ne dépend que de l'Allemagne de faire envers la Roumanie ce que la France a déjà fait, afin de s'attirer ses bonnes grâces* »³⁸. C'est dans ce contexte que la Roumanie, par l'intermédiaire de son chargé d'affaires à Vichy, Hiott, contacte, les 1^{er} et 19 septembre 1941, l'amiral Darlan et le maréchal Pétain, en leur proposant la normalisation des relations de Vichy avec l'Allemagne. L'action roumaine est en phase avec les démarches du gouvernement Darlan visant à obtenir une collaboration plus étroite et plus avantageuse avec l'Allemagne nazie. Dans le même temps, les détails d'un nouvel accord commercial franco-roumain sont discutés. Ils stipulent l'exportation française en Roumanie d'armements, munitions, moteurs d'avion, chars blindés et matières premières stratégiques et l'importation en compensation, de pétrole et de ses produits dérivés³⁹.
- 32 À ces évolutions, s'ajoute l'initiative du vice-président du Conseil des ministres et du ministre des Affaires étrangères, Mihai Antonescu, qui soutient, à l'été 1941, une véritable offensive diplomatique ayant pour but la constitution d'un axe latin dans la nouvelle Europe, regroupant les pays de langue néo-latine, incluant la France, axe destiné à la résistance contre l'offensive du germanisme. L'initiative est concrétisée par des contacts avec la France de Vichy, l'Espagne et le Portugal. Des propositions sont faites, le 6 août 1941 au ministre de l'Italie à Bucarest, Bova Scoppa.
- 33 Les relations politiques et économiques entre les deux pays sont complétées par une reprise des relations culturelles qui avaient connu un certain recul. En dépit de toutes les autres évolutions, le domaine culturel est par tradition, une des bases essentielles des relations bilatérales. Du côté français, l'activité du centre culturel de Bucarest est le moyen le plus efficace de maintenir la présence française dans la vie publique roumaine et, à la fois, le lieu de coïncidence entre les deux courants politiques majeurs français de l'époque – le régime de Vichy et la France libre – également intéressés dans le maintien du prestige et des liens de la France en Europe en général et en Roumanie, en particulier⁴⁰. Du côté roumain, l'importance des liens culturels et l'intérêt pour les échanges avec la

France est parfaitement compris par le chargé d'affaires roumain à Vichy, Hiott, qui souligne dans un de ses rapports que, « *dans les circonstances actuelles, le domaine le plus favorable pour maintenir un contact entre la Roumanie et la France est, à coup sûr, le domaine intellectuel* »⁴¹.

- 34 Observateurs avisés du régime de Vichy, les diplomates roumains, accrédités auprès du gouvernement français, tentent, d'après des évolutions, de prendre des mesures ou initiatives susceptibles d'être reprises et appliquées par le régime roumain avec lequel Vichy partage les mêmes vues. L'un d'entre eux, Eugène Ionesco, attaché auprès de la légation roumaine, envoie à Bucarest des analyses intéressantes sur la « révolution nationale ». Il s'illustre aussi par ses actions en faveur des liens culturels entre les deux pays en soutenant un travail de traduction en français des œuvres de la littérature roumaine.
- 35 Avec l'occupation par l'armée allemande, en novembre 1942, le gouvernement de Vichy perd ses attributions et toute possibilité d'action indépendante⁴². L'image des membres du gouvernement de Vichy perçue par les diplomates roumains est celle de politiques, étroitement liés aux autorités d'occupation et n'ayant aucune représentativité réelle au sein de la population française⁴³.
- 36 Du côté roumain, l'évolution de la situation militaire sur le front de l'Est et le changement du cours de la guerre influent sur la politique de Bucarest. Le pouvoir et l'opposition politique roumains sont de plus en plus impliqués dans la recherche de solutions permettant le détachement de l'Axe et la sortie de la guerre.
- 37 Dans ces conditions, les rapports franco-roumains changent encore une fois, avec une forte diminution des rapports politiques, même si l'intérêt pour la France de Vichy reste toujours réel. Les rapports économiques, réaffirmés par le nouvel accord commercial signé entre les deux gouvernements en mars 1943, et les rapports culturels, prédominent⁴⁴. On assiste aussi à une importante croissance de la dimension humanitaire qui se manifeste par l'envoi massif d'aide alimentaire à la population française⁴⁵.
- 38 Le changement de régime à Bucarest avec le coup d'État du 23 août 1944, l'effondrement du régime de Vichy et du régime d'occupation allemand en France, précipités par les débarquements alliés en Normandie et Provence et l'insurrection parisienne marquent la fin de notre étude. Remarque intéressante, il n'existe pas d'interruption dans les relations entre les deux pays. Le 30 août 1944, les nouvelles autorités roumaines constatent que le gouvernement de Vichy a cessé d'exister et, en conséquence, la question de sa reconnaissance est sans objet. Le 5 septembre 1944, la légation de Roumanie à Ankara est chargée de contacter le représentant du Gouvernement provisoire français et de lui communiquer la déclaration du gouvernement roumain du 30 août 1944 et son désir d'entretenir avec le gouvernement français les relations les plus cordiales dans l'esprit de l'ancienne et traditionnelle amitié qui a lié jusqu'ici les deux pays⁴⁶.

NOTES

1. La période a été étudiée de façon exhaustive au rythme des délais d'ouverture des archives et en fonction de la disponibilité des sources historiographiques. Les cadres de la présente étude ne permettent pas une discussion en détail sur le sujet, la question nécessitant une étude en soi. On signale seulement que ces dernières années, le problème des relations franco-roumaines pendant l'entre-deux-guerres et la Deuxième Guerre mondiale recommence à être étudié et surtout revalorisé. Plusieurs ouvrages sont le fruit de démarches communes entre l'Institut d'études politiques de défense et d'histoire militaire roumaine et du Service historique de la Défense (SHD) : GEORGESCU (Maria), MIDAN (Christophe), *Les attachés militaires français en Roumanie et roumains en France (1860-1940) : un exemple de coopération bilatérale*, Éditions militaires, Bucarest, 2003 ; GEORGESCU (Maria), *Romania, Franta si securitatea europeana in anii'20*, Éditions militaires, Bucarest, 2003 ; MIDAN (Christophe), *Roumanie 1944-1975. De l'armée royale à l'armée du peuple tout entier*, L'Harmattan, Paris, 2006. Il faut ajouter Traian sandu, *Le système de sécurité français en Europe centrale et orientale : l'exemple roumain*, L'Harmattan, Paris, Montréal, 1999 ; *La Grande Roumanie alliée de la France : une péripétie diplomatique des Années Folles ? : (1919-1933)*, L'Harmattan, Paris, Montréal, 1999. Le recueil d'articles publiés conjointement par les commissions roumaine et française d'histoire militaire comprend ; *Guerre et Société en Europe*, Éditions Europa Nova, Bucarest 2004 ; STAN (Ana Maria), *Les relations franco-roumaines à l'époque de Vichy 1940-1944*, thèse de doctorat en cotutelle, soutenue à l'université Babes-Bolyai, Cluj-Napoca et à l'université Paris IV-Sorbonne en 2005, qui constitue aussi une solide tête de pont dans le contexte des démarches en question.

2. En présentant devant la Chambre des Députés les principales orientations du gouvernement, I. G. Duca, ministre des Affaires étrangères du gouvernement libéral (1922-1926) souligne qu'une des principales directions à suivre pour l'aboutissement des intérêts nationaux roumains (la consolidation de l'union et la défense de l'intégrité et de l'indépendance nationales) est l'alliance avec la France et la Grande-Bretagne : DUCU (I.G.), *La politique extérieure de la Roumanie*, Éditions Cartea Romaneasca, Bucarest, 1924, p. 3-4. Dix ans plus tard, un rapport adressé au ministère de la Défense nationale par le lieutenant-colonel Delmas, attaché militaire français à Bucarest, souligne, dans la conception des cercles militaires roumains, le fait que « la France est la gardienne des traités, la protectrice des petits pays, la seule nation capable de défendre l'ordre européen actuel, si elle garde intacte sa force militaire. Cependant, on lui reproche d'oublier la Roumanie ». Rapport secret n° 11/S, Bucarest, 20 février 1934. MOISUC (Viorica), *Premisele izolării politice a României 1919-1940 (Les prémices de l'isolement politique de la Roumanie 1919-1940)*, Humanitas, Bucarest, 1991, p. 281

3. Une telle perception de la France dans sa position au sein de la communauté internationale pendant l'entre-deux-guerres est soulignée dans les cercles dirigeants roumains et par tous ceux qui ont étudié, du point de vue roumain, l'évolution du système des relations internationales à l'époque. Ioan Talpes, *Diplomație și apărare. 1933-1939 (Diplomatie et défense. 1933-1939)*, éditions Stiintifica si Enciclopedica, Bucarest, 1988, 13-51 ; ZAHARIA (Gheorghe), BOTORAN (Constantin), *Politica de apărare națională a României în contextul european interbelic. 1919-1939 (La politique de défense nationale de la Roumanie dans le contexte européen de l'entre-deux-guerres)*, Éditions militaires, Bucarest, 1981, *passim*. etc.

4. Les négociations entre la France et la Roumanie pour la rédaction et la signature du traité d'alliance sont longues et difficiles. Elles débutent en 1923 et s'achèvent trois ans plus tard. Les causes d'une telle évolution des choses sont multiples : circonspection de la France vis-à-vis de

tout engagement de sécurité explicite en Europe centrale et orientale ; incompatibilité entre un tel accord et les garanties de sécurité sollicitées par la Roumanie avec d'autres engagements internationaux de l'État français, notamment Locarno. RETEGAN (Mihai), *În balanța forțelor. Alianțe militare românești în perioada interbelică* (Dans la balance des forces. Alliances militaires roumaines dans la période de l'entre-deux-guerres), éditions Semne, Bucarest, 1997, p. 55-58 ; MOISUC (Viorica), *op.cit.*, p. 263-279.

5. Archives du ministère des Affaires étrangères français, série : Europe 1918-1929, Roumanie, vol. 64, lettre manuscrite de Raymond Poincaré envoyée au ministre de France à Prague, Couget.

6. Archives du ministère des Affaires étrangères roumain, fonds 71/Franta, vol. 63, Aide-mémoire sur le traité intitulé « Le traité d'amitié et d'arbitrage entre la France et la Roumanie ». La même conclusion s'appliquait pour la convention militaire secrète, annexe de l'accord.

7. Voir la lettre du ministre des Affaires étrangères, Louis Barthou, n° 866, 12 mai 1934, intitulée « Accord militaire franco-roumain », lettre adressée au ministre de la Guerre, au chef de l'état-major de l'armée française et au chef du 2^e bureau. Archives du Service historique de la Défense, Vincennes, DAT, 7 N 3054.

8. DOISE (Jean), VAÏSSE (Maurice), *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire 1871-1991*, éditions du Seuil, Paris, 1992, p. 367-369.

9. TUTU (Dumitru), *Alianțemilitare ale României 1921-1939* (Alliances militaires de la Roumanie 1921-1939), dans *Probleme de politică externă a României 1918-1940* (Problèmes de politique extérieure de la Roumanie), Éditions militaires, Bucarest, 1977, p. 137-141.

10. TITULESCU (Nicolae), *Documente diplomatice* (Documents diplomatiques), Éditions Politica, 1967, document n° 423.

11. TALPES (Ioan), *op.cit.* p. 145-147.

12. Ministère des Affaires étrangères, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945, *Documents diplomatiques français*, 2^e série, tome 8, 17 janvier-20 mars 1938, Imprimerie nationale, Paris, 1973, document n° 399. Dans la suite du rapport, le ministre Thierry souligne que, si cette espérance est dépassée, la Roumanie s'attend à voir la sortie de l'Autriche et très probablement, dans le futur, être tentée d'aménager sa cohabitation avec l'Allemagne.

13. Rapport de l'attaché militaire roumain à Paris sur les discussions avec le général Gamelin, chef de l'État-Major général de l'armée française sur la situation de sécurité de la Tchécoslovaquie et les mesures à prendre pour la défense de son intégrité territoriale et son indépendance politique. Il est souligné la volonté française de « faire honneur à sa signature » en dépit de tout accord ou soutien britannique. D'ailleurs, une déclaration de Premier ministre britannique, Neville Chamberlain du 24 mars 1938 soutient l'idée d'une intervention en faveur du maintien du *statu quo* européen. *Documents diplomatiques, op.cit.*, tome 9, document n° 40.

14. Conversation de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères français avec Nicolae Petrescu-Comnen. PETRESCU-COMNEN (N.), « Un point d'histoire vécue », *Acta Historica*, tome 1^{er}, Rome, 1959, p. 320.

15. MOISUC (Viorica), *Diplomația României și problemele apărării suveranității și independenței naționale în perioada martie 1938 - mai 1940* (La Diplomatie de la Roumanie et les questions de la défense de la souveraineté et de l'indépendance nationale pendant la période mars 1938-mai 1940), éditions de l'Académie roumaine, Bucarest, 1971, p. 58.

16. Un étude du 20 mai 1938 rédigée par le Grand État-Major de l'armée roumaine sur la situation politique internationale et sur les mesures à prendre par la Roumanie dans le contexte, souligne le désengagement français et britannique sur la question tchécoslovaque et prêche la prudence afin d'éviter un engagement trop poussé de la Roumanie. Service historique de l'armée roumaine, fonds 333-P, dossier 197, p. 86.

17. Note concernant la politique étrangère de la Roumanie rédigée le 26 avril 1938 par le ministère des Affaires étrangères français, *Documents diplomatiques, op.cit.*, document n° 256.
18. Service historique de l'armée roumaine, fonds 948, dossier 438, p. 407 et suivantes.
19. TALPES (I.), *op.cit.*, p. 234-243.
20. *Documents diplomatiques, op.cit.*, tome 10, document n° 457.
21. Voir le rapport n° 1293 du 27 octobre 1938, Service historique de l'armée roumaine, fonds 948, dossier 493, p. 113-114.
22. Pour les circonstances dans lesquelles a été signé cet accord économique entre la Roumanie et l'Allemagne : HILLGRUBER (Andreas), *Hitler, König Carol und Marschall Antonescu Die deutsch- rumänische Beziehungen 1938-1944*, Franz Steiner Verlag, Wiesbaden, 1965, p. 31-32.
23. Le ministre roumain déclare, le 9 janvier 1939, à son homologue français : « Si l'Allemagne tente une invasion en force afin de faire main basse sur les puits de pétrole et les réserves de céréales pour pouvoir organiser des campagnes offensives de longue durée à l'Est comme à l'Ouest, nous insistons pour mettre en garde la France qu'une telle éventualité frapperait les intérêts partagés avec les pouvoirs occidentaux et qu'une attitude commune serait à envisager. » MOISUC (Viorica), *op.cit.*, p. 127.
24. Des rapports de l'ambassade de Roumanie en France (juillet 1939) souligne l'ouverture des marchés français pour les besoins et les commandes d'armement roumains. Cependant, malgré les efforts des deux pays pour augmenter leurs échanges, des problèmes de transport retardent, tant du côté français que roumain, la livraison des commandes et entravent ainsi de manière significative le processus. Conformément aux données roumaines, jusqu'en août 1939, la France a seulement livré 35 blindés « R1 », modèle 1919 et 72 canons modèle Schneider, calibre 105 mm. En juin 1940, la Roumanie n'a reçu que 41 blindés R-35 sur 200 commandés et 152 canons antichars calibre 47 mm d'une commande de 40 batteries. Archives du ministère des Affaires étrangères roumain, fonds 71/Franta, vol. 69bis, p. 6-25. TALPES (Ioan), « Preocupari pe linia inzestrarii armatei romane cu tancuri in anii 1935-1939 (Préoccupations sur la dotation de l'armée roumaine de chars blindés dans les années (1935-1939) », *File din istoria militară a poporului român (Pages de l'histoire militaire du peuple roumain)*, vol. 1, éditions militaires, Bucarest, 1970, p. 161-180.
25. MOISUC (Viorica), « L'écroulement des alliances de la Roumanie à la veille de la Deuxième Guerre mondiale », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, n° 140/1985, p. 1-21.
26. Réunion au ministère de la Guerre français du Premier ministre Eduard Daladier avec les principaux responsables militaires de l'armée française, le 23 août 1939. En analysant les chances de résistance de la Roumanie et de la Pologne face à une agression et les possibilités d'aide française, le général Gamelin estime que « dans le cas de la Pologne, on peut espérer une résistance honorable, pour la Roumanie, c'est peu crédible ». Archives nationales de Roumanie, Archives de l'ancien Institut d'études historiques, sociales et politiques, fonds XIV, dossier 2987, procès-verbal de la réunion du 23 août 1939.
27. *Ibidem*, fonds 71/Turcia, dosar 61.
28. La lettre d'Adolf Hitler adressée à Benito Mussolini le 25 août 1939, deux jours après la signature du pacte, synthétise parfaitement la situation de la Roumanie en soulignant qu'une des conséquences immédiates du pacte est d'éliminer toute possibilité de la Roumanie d'intervenir d'une manière ou d'une autre dans le cas d'un conflit. HILLGRÜBER (Andreas), *op.cit.*, p. 90.
29. Archives du ministère des Affaires étrangères roumain, fonds 71/Franta, vol. 69bis, p. 68-70, 111 et *passim*.
30. STAN (Ana-Maria), « L'évolution des rapports diplomatiques franco-roumains de juin à septembre 1940 » *Guerre et Société en Europe*, éditions Europa Nova, Bucarest 2004, p. 226-229.
31. Sur les détails de la mission Lemaigre et ses conclusions concernant les capacités de la production pétrolière roumaine et son importance dans la balance des forces en conflit :

HOISINGTON (Jr. William. A.) « *The Struggle for Economic Influence in Southeastern Europe : The French Failure in Romania, 1940* », *The Journal of Modern History*, vol. 43, n° 3, septembre 1971, p. 468-482.

32. Voir les notes de l'ambassade de Roumanie à Paris des 4 et 23 septembre 1939 et les rapports des 13 et 14 décembre 1939 de l'attaché militaire roumain. Archives du ministère des Affaires étrangères roumain, fonds 71/Franta, vol. 69, p. 201-203 ; 254-256 ; Fonds 71 E9, vol. 22, p. 1-35. Voir aussi, (Charles O.) Richardson, « French Plans for Allied Attacks on Caucasus Oil Fields January-April 1940 », *French Historical Studies*, vol. 8, n° 1, spring 1973, p. 130-156.

33. *Istoria politicii externe a României (Histoire de la politique étrangère de la Roumanie)*, éditions Enciclopedica, Bucarest, 2003, p. 318-319.

34. Archives du ministère des Affaires étrangères français, série Guerre 1939-1945, Vichy, sous-série Europe, dossier 686, p. 24-25.

35. STAN (Ana Maria), *op.cit.*, p. 248.

36. *Istoria politicii externe... op.cit.*, p. 329.

37. STAN (Ana Maria), *op.cit.*, p. 250-256 ; voir aussi les archives du ministère des Affaires étrangères roumain, fonds 71/Franta, vol. 71, f. 136-137 ; 241-243 ; 301-303 ; fonds 71 E9, dossier 22, p. 135-149 ; 207 ; notes de légation de Roumanie à Vichy des 10 août 1940, 15 et 25 janvier, 16 avril, 1^{er} et 2 juin, 4 juillet et 5 août 1941.

38. *Ibidem*, fonds 71/Franta, vol. 74, f. 46.

39. *Ibidem* ; voir aussi Gavriil Preda, « Nouveaux témoignages documentaires sur les relations entre la Roumanie et le gouvernement de Vichy pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Guerre et Société...*, p. 269-270.

40. STAN (Ana Maria), *Les relations franco-roumaines à l'époque de Vichy...*, *op.cit.* ; GUÉNARD (Annie), « De la reconstruction à l'éviction. Entre 1944 et 1949, une politique culturelle française en Europe centrale et orientale confrontée à l'organisation du bloc communiste », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol.36, n°36, 1994, p. 21-27.

41. Archives du ministère des Affaires étrangères roumain, fonds 71/Franta, vol. 74, f. 103.

42. Voir sur le sujet le rapport de la légation de la Roumanie du 20 décembre 1942 sur les mesures répressives infligées au gouvernement de Vichy par les autorités allemandes après l'occupation du reste du territoire français. Le gouvernement Laval perd l'un des attributs fondamentaux de tout gouvernement indépendant : l'usage du chiffre et des courriers diplomatiques. C'est, parmi les autres mesures prises par les autorités d'occupation, la plus significative. Archives du ministère des Affaires étrangères roumain, fonds 71 E9, vol. 24, p. 64-66.

43. Pour ce qui est de la situation politique et de l'évolution du régime de Vichy après novembre 1942, les rapports de la légation roumaine à Vichy sont plus que parlants, compte tenu du fait qu'il s'agit des analyses des représentants d'un régime politique semblable à celui de la France, sur le plan doctrinaire et idéologique. Le 2 décembre 1942, peu après les événements de novembre 1942, Hiott, le chargé d'affaires roumain à Vichy note : « *Maintenant, le monde politique actif de la France est composé, d'une part, par M. Laval et de quelques-uns de ses amis, ou du chef de l'État et quelques techniciens, membres du gouvernement, et, d'autre part, par les diverses organisations politiques de droite de Paris. Évidemment, ni les uns, ni les autres n'ont aucune légitimité dans l'opinion publique (...)* » *Ibidem*, f. 7.

44. STAN (Ana Maria), *op.cit.*

45. PREDA (Gavrill), *op.cit.*, p. 270-273.

46. *Istoria politicii externe...*, *op.cit.*, p. 340-341.

RÉSUMÉS

L'effondrement du système politique international tel qu'il fut conçu par les traités de Paris (1918-1920) signifiait à la fois pour la Roumanie et la France, la fin d'une ère et le début d'une autre. En plus des conséquences intérieures et extérieures pour l'État français, la défaite de 1940 marqua également la fin de l'État national roumain et la perte du plus sûr allié de la Roumanie. Mais cependant, l'installation dans les deux pays de régimes politiques autoritaires permit la continuité des relations bilatérales. S'appuyant sur les intérêts économiques et politiques, les similitudes du discours idéologique contribuèrent à une telle continuité lors de la Deuxième Guerre mondiale. À l'été 1944, l'effondrement des deux régimes autoritaires presque simultané, semblait offrir des raisons supplémentaires à une continuité des relations bilatérales. Malheureusement, le contexte de sécurité de l'après-guerre, et la position de la France et de la Roumanie dans des blocs politiques et militaires opposés l'emportèrent. Bien qu'elles aient été maintenues, les relations bilatérales traversaient une période de déclin considérable lors de la première décennie d'après-guerre.

The French-Romanian relations from 1938 till 1944. A breaking moment in the international political system, the years 1938-1944 represent for the history of Romanian-French relations a still unveiled period. In the general circumstances before and during the Second World War, those relations passed through many stages: 1938-1939 (from the Anschluss to the beginning of the war); September 1, 1939 – May 1940; 1940-1944. The collapse of the international political system as it was designed by the Peace Treaties of Paris (1918-1920) meant for both Romania and France the end of an era and the beginning of a new one. Along with its internal and external significances for the French state, the French defeat of 1940 also marked the end of the Romanian national state and the losing of Romania's most staunch ally. Even so, the setting up in the two countries of authoritarian political regimes allowed rather than hindered the continuity of bilateral relations. Along with political and economical interests, the similarities in the ideological discourse contributed to such continuity during the Second World War. In the summer 1944, the break down of the two authoritarian regimes almost in the same time seemed to offer supplementary reasons for a continuity of the Romanian-French relations. Unfortunately, the post-war security environment and the positioning of France and Romania in opposite political and military blocks prevailed. Although they have been maintained, the bilateral relations passed through a considerable decline during the first post-war decade.

INDEX

Mots-clés : relations internationales, Roumanie

AUTEUR

MIHAIL IONESCU

Docteur en histoire, il est directeur de l'Institut d'études politiques de défense et d'histoire militaire, professeur des universités à l'École nationale d'études politiques et administratives de Bucarest. Ancien vice-président de la Commission internationale d'histoire militaire, il est membre du Groupe de travail d'histoire militaire du consortium du Partenariat pour la Paix (OTAN) et occupe la co-présidence du groupe « relations transatlantiques » du Groupe d'études Euro-atlantiques depuis 2003.